

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DAC 579 Subvention à l'association Khiasma 93260 Les Lilas

Mme Gisèle STIEVENARD et M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Khiasma ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e commission et par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association Khiasma, dont le siège social est situé 15 rue Chassagnolle (93260 Les Lilas) pour ses activités en 2011. X09080-13885 / 2011_00065

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 4.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.